

Colloque du mardi 23 juin 2026

Quelle feuille de route pour la nouvelle stratégie nationale d'aménagement du territoire ?

Au **ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation**,

Intervention de Jean Pierre Duport¹

J'ai particulièrement apprécié le mot de *boussole* qui vient d'être employé. Le dernier article que j'ai signé quand j'étais à la Datar s'appelait « le magistère de la boussole ». Je pense que c'était une des responsabilités de la Datar d'être la boussole. On vient de fêter les 80 ans du Commissariat au Plan mais l'actuelle structure où j'ai passé l'essentiel du début de ma carrière ne correspond pas à cette vision. Le travail qui était fait dans ces années-là était un travail, non seulement, de définition des orientations politiques mais il était aussi basé sur un dispositif de concertation à travers les commissions, de dialogue avec l'ensemble des corps intermédiaires. On est aujourd'hui dans un système dans lequel, visiblement, au niveau le plus élevé de l'appareil de l'Etat on a, je crois, le plus grand mépris pour les corps intermédiaires. Or, je suis persuadé que c'est dans le dialogue entre les responsables politiques et les corps intermédiaires qu'on peut construire une politique publique.



Je vais maintenant jouer les anciens combattants et évoquer le passé. Ma conviction est qu'une politique d'aménagement du territoire ne marche que s'il y a une volonté politique et un dialogue avec les collectivités territoriales.

Je vais évoquer quelques éléments historiques. La France était ce qu'elle était dans les années 60-70 mais n'oublions pas que l'on a construit, dans un esprit de dialogue, des politiques qui ont contribué à la structuration du territoire. Une politique culturelle, par exemple, avec Mme Laurent du Ministère de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur qui a construit des centres dramatiques, les orchestres régionaux, les opéras régionaux. Cette initiative qu'on jugera peut-être mineure me paraît importante. De même, nous avons mis en place, avec le ministère de l'Enseignement supérieur, Université 2000, une politique de l'enseignement

¹ Délégué à l'aménagement du territoire 1989-1994

supérieur pour l'ensemble du territoire. Nous avons arrêté un schéma des transports collectifs. Il y avait, à la fois, une vision au sein de la délégation et un dialogue avec l'ensemble des ministères, ce qui a permis de structurer le territoire.

Dans un autre domaine : j'ai été préfet de la Seine-Saint-Denis et j'ai pu voir quelles étaient les difficultés de ce département. J'y suis retourné, il y a peu de temps, et j'ai vu la réussite du redéveloppement de la zone de Clichy-Montfermeil. Ce que je veux dire c'est que quand il y a une volonté politique, un dialogue avec les composantes du pays, on obtient des résultats. On s'appuyait aussi à l'époque sur un réseau de compétences territoriales : les Commissariats à la réindustrialisation, les Commissariats à la montagne, ..., Et si on est aujourd'hui confronté à des problèmes de désindustrialisation, je dois dire que l'on a géré, dans des conditions qui me paraissent positives, le redéveloppement industriel du Nord, du Pas de Calais et de la Lorraine. On est aujourd'hui confronté à une évolution des structures industrielles qui font apparaître un certain nombre de problèmes. Mais il y a une vingtaine, une trentaine d'années, on a surmonté des difficultés et offert des emplois, des activités aux populations locales frappées par la fermeture de la sidérurgie, la fermeture des mines de charbon et des mines de fer.

Voilà pour dire, qu'historiquement, il ne faut pas oublier qu'il y a eu des apports et une méthode.

Je voudrais revenir à aujourd'hui. On voit des régions qui sont en déshérence sur les infrastructures de communication. Nous n'avons pas les mêmes services en Corrèze et à Paris. C'est une situation qui condamne un certain nombre de territoires.

Quand j'ai été président du conseil d'administration de Réseau ferré de France, j'ai lancé le premier audit sur les infrastructures ferroviaires. On a fait le schéma directeur des infrastructures ; il faut aujourd'hui s'intéresser à l'ensemble de ces lignes. Certaines sont à l'abandon. Là aussi, il faut qu'il y ait une volonté politique qui dise qu'il y a une priorité d'adaptation et de modernisation des infrastructures de communication et de télécommunication. On voit apparaître aujourd'hui un certain nombre de difficultés en raison des évolutions démographiques. Elles touchent l'organisation des classes, comme les évolutions des structures industrielles et économiques, en général. La crise des Gilets jaunes a, aussi, montré qu'il y avait des zones de pauvreté et un sentiment d'abandon dans un certain nombre de territoires sur lesquels il faudrait dire quelques mots. Il ne faut pas oublier la phrase que j'ai apprise de Jacques Chérèque ²: « les inégalités sociales et les inégalités spatiales sont les deux faces d'une même réalité ». Et « il n'y a pas de territoires sans avenir. Il n'y a que des territoires sans projet ». Il faut aider à la structuration de ces territoires et je pense que l'ANCT peut être un élément de politique efficace.

Ma dernière remarque et quelques éléments de réflexion sur les besoins de reconstruction d'une politique territoriale. D'abord, il ne faut pas ne pas oublier que la Datar c'était *Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale*. Aujourd'hui, je dirais action territoriale. Il n'y a pas de politique d'aménagement du territoire s'il n'y a pas de dialogue avec l'ensemble du territoire. Cela me paraît un élément fondamental. Deuxième élément sur lequel je voudrais revenir : il faut qu'il y ait une volonté politique. Je ne sais pas si dans l'assemblée se trouvent des personnes qui travaillent à l'ANCT³. Je pense que c'est une mauvaise idée de mettre dans une même structure la politique de l'Etat et l'aide à la structuration des compétences

² Jacques Chérèque, ministre délégué à l'aménagement du territoire, 1988-1991

³ Agence nationale pour la cohésion des territoires

territoriales, à l'ingénierie territoriale. Il faut qu'il y ait une administration qui soit porteuse du message et il faut également une agence porteuse de l'ingénierie territoriale. Il ne faut pas oublier, et Jean-Pierre Aubert⁴ ne me démentira pas, les phrases que j'ai apprises de Jacques Chérèque⁵: « *les inégalités sociales et les inégalités spatiales sont les deux faces d'une même réalité* ». Et « *il n'y a pas de territoires sans avenir. Il n'y a que des territoires sans projet* ». Il faut aider à la structuration de ces territoires et je pense que l'ANCT peut être un élément de réponse.

Par rapport aux inégalités criantes que nous avons en matière de santé et qui sont très mal ressenties par les populations, je pense qu'il faut réfléchir à des structures d'intercommunalités couplées avec des systèmes d'accès à des centres d'information. On peut aboutir à des solutions qui seraient un progrès par rapport à la situation actuelle.

Voilà ce à quoi j'aspire : une réflexion modernisant notre approche des collectivités, des collectivités territoriales et s'appuyant sur des innovations.

Ensuite - et je terminerai par-là - je pense qu'il faut réintroduire les éléments d'un nouveau dialogue entre l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales. Il faut faire confiance aux collectivités territoriales dans le montage de nouveaux projets. Je suis convaincu qu'il faut réaffirmer que le projet de structuration au niveau territorial, c'est le groupe *région-intercommunalité*. Les intercommunalités sont des lieux d'innovation et de résolution de problèmes. Je vais en prendre deux exemples. Dans l'éducation, elles ont contribué à résoudre des problèmes démographiques, en répartissant les élèves entre les classes ; ici, l'école maternelle, là, le cours moyen ou le cours élémentaire. Cela marche bien. Je suis conscient que cela peut poser des problèmes de mobilité aux enfants mais des solutions peuvent être trouvées, en modifiant, par exemple, les heures d'entrée à l'école.

Les maisons de santé, autre exemple, marchent bien. Nous avons avec Anita Rozenholc, lancé les premiers appels à projets en 1994 sur la télémédecine. Et on en est encore aux balbutiements ! Par rapport aux inégalités criantes que l'on a en matière de santé et qui sont très mal ressenties, je pense que réfléchir au niveau intercommunal à des maisons de santé couplées avec des centres de connaissance pourrait aboutir à des solutions.

A l'époque où j'étais Délégué, nous avions au sein de la Datar, avec Odile Baratin, Catherine Lecoq, Martine Levy, Paulette Pommier et Anita Rozenholc, une équipe qui était un centre de réflexion, un centre d'idées. Il faut faire réapparaître de tels centres de réflexion et de propositions.

⁴ Directeur du cabinet de Jacques Chérèque